

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Les membres du Conseil Syndical se sont réunis le 3 mars 2026 à 09h00 à Le Pouzin, siège du SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN, régulièrement convoqués par le Président M. Jérôme BERNARD en date du 24 février 2026.

Présent(e)s : BERNARD Jérôme, BOUCHARDON Mickaël, BOURJAT Laëticia, BSERENI Stella, MASSOLA Christian, PETITJEAN Gilbert, RAMERINI Danielle, SCHERER Antoinette, TOURVIELHE Max.

Absent(e)s : AUDIGIER Agnès, BARRY François, BECHERAS Philippe, BERGERON Solange, BIENNIER André, BOUSCHON Max, BRUN Claude, CARRIER Martine, CAVROY Antoine, CHAUMONT Jean-Luc, FERLAY Aurélien, FOUTRY Jean-Marie, FRANCOIS Patrick GAUTHIER Patrick, GRIFFE Gérard, LAMBERT Jean-Michel, LARUE Fabrice, LEBRAT Jérôme, MAISONNAT Pierre, MAUDUIT Jean-Yvon, MAZET Grégory, MOULIN Gilbert, MONTBLANC Christophe, NAJI Driss, REYNAUD Christelle, ROBERTON Gérard, SAIGNE Patrick, SANCHEZ Josiane, VILLARD Benoît.

Excusé(e)s : SENECLAUZE Bruno

Pouvoirs :

Assistaient en tant qu'invités : Odile DOUZET, Frédéric JACOUTON

Nombre de membres en exercice : 40
Nombre de membres présents : 9
Nombre de suffrages exprimés :

- Pour : 9
- Contre : 0
- Abstention : 0

Secrétaire de séance : Mickaël BOUCHARDON

RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION D'AUTORISATION D'ENGAGEMENT, DE LIQUIDATION ET DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN DEBUT D'ANNEE AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF - SYNDICAT MIXTE DE NUMERIAN ET SON BUDGET ANNEXE

Vu la délibération n°38 DCS2025_38 du 17 décembre 2025 d'autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement en début d'année avant le vote du budget primitif ;

Vu le recours gracieux due la Préfecture de l'Ardèche du 12 janvier 2026,

Vu que le Conseil syndical du 24 février 2026 initialement convoqué le 17 février 2026 n'a pas atteint le quorum requis ;

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Le Président propose le retrait pur et simple de la délibération DCS2025_38 du 17 décembre 2025

Après l'exposé de M. Jérôme BERNARD, Président,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

Approuve le retrait de la délibération DCS2025_38 du 17 décembre 2025 d'autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement en début d'année avant le vote du budget primitif

Fait et délibéré à Le Pouzin, le 3 mars 2026,

Le Président,



Jérôme BERNARD